

Monsieur WOSZENSKI-HAYS Yannick 79, Cours du 14 Juillet 47000 Agen ☎ : 06.14.17.36.82 yannick@catseye.fr Développeur Software, Web et Applications Assembleur Hardware & Infographiste		Si tu ne peux pas voler, alors cours. Si tu ne peux pas courir, alors marche. Si tu ne peux pas marcher, alors rampe, mais quoi que tu fasses, tu dois continuer à avancer. Martin Luther King
★ Actuellement ★ Soutien de famille [Epouse] Président Association OnMeurt.com		★ A l'attention de ★ Monsieur le Procureur RIGOT-MULLER Nicolas Palais de Justice 01 Boulevard Guizard 12000 RODEZ
★ Anciennement ★ President S.A.S. CatsEye.Fr Gérant S.A.R.L. TheCatsEye.Info Président Association AnciensFrancs.Net Lauréat Fondation de la 2nd Chance Habileté Confidentielle-Défense		★ Informations ★ Agen le : 22 février 2023 Objet : Suites plainte du 29/07/2020 Agen Références : Violation domicile à Cransac : Phase D : Copinage Type d'envoi : Lettre Suivie : 3Y 000 942 1373 7

★ Multidestinataires ★		
Original	Copie	Monsieur le Procureur NABOULET Olivier (Procureur d'Agen, ancien Procureur de RODEZ et ancien Procureur d'Agen) Palais de Justice Avenue De Lattre de Tassigny 47000 Agen Lettre Déposée
Original	Copie	Affaire regroupée sur http://cransac.net - bloqué de tout référencement.

★ Courrier ★
Messieurs les Procureurs, Comme indiqué dans une lettre envoyée au Procureur NABOULET le 22 janvier 2021 par email (pour une autre affaire locale), je souhaiterais également présenter mes excuses au Procureur de Rodez, pour tout ce retard. Cette année, il aura fallu se battre contre l'URSSAF pour passer après le TASS, le TI et le TJ de Rodez de 80k€ de dettes à 2,5€ de dettes (dépens et frais d'huissiers compris). Il aura fallu se battre contre les deux cancers de ma femme qui ont évolué, donnant lieu au 3e protocole et lutter contre le Fédéral pour démontrer (marqué dans le protocole du laboratoire) qu'il est incompatible avec les « vaccins » anti-covid (surtout quand on a un président qui « va nous emmerder ») ... Je ne parlerai même pas de mes propres problèmes financiers, de santé et emploi du temps, c'est devenu extrêmement compliqué, mais il faut tenir coûte que coûte, pour en finir. ★★★ Lors de ma convocation du 21 février 2022, j'ai fourni ce que j'ai pu comme Kbis du Propriétaire. Mais ce serait une erreur de croire qu'il est, ou qu'il serait le seul responsable. La Mairie de Cransac dit que ce n'est pas de sa faute d'avoir manipulé la police. D'être rentré chez moi, puis plus tard d'avoir volé mon compteur d'eau, puis plus tard d'avoir volé ma boîte aux lettres. Qu'il n'y a rien eu avant. Qu'il n'y a pas eu d'acharnement contre ma Femme, mes deux boîtes (SARL et SAS), mon asso et moi-même. Qu'ils n'avaient pas moyen de me contacter ou de me localiser pour me demander, me convoquer ou avoir des documents prouvant ma bonne foi. Je ne sais pas, on va voir par cet envoi, je vous laisse juger. Je vous renvoie des documents lors de sa prochaine chimio à Rodez le 10 mars, pour tout ce qui est implication sociétés, urssaf et RSI. Je vous renvoie des documents lors de la chimio suivante à Rodez, c'est-à-dire le 31 mars pour prouver que Monsieur le Maire de Cransac et son Adjoint Monsieur MANZARI qui s'est fait passer pour le Maire auprès de la police de Decazeville sont complice.

Ce n'est pas uniquement pour prouver à Procureur NABOULET que je tiendrais parole d'aller jusqu'au bout, pour l'informer vu toute son aide, et ses collègues que cela soit sur Agen ou Rodez, que cela soit à titre personnel ou société, mais parce que **cela donnera lieu à deux autres plaintes en avril**. Car si cela prend du temps, c'est que j'ai laissé Monsieur le Maire de Cransac tranquille pour voir s'il regrettait son attitude et donc je l'ai laissé faire d'autres erreurs pour le prouver.

Vous devez vous doutez que si je suis encore sur cette affaire, c'est avant tout pour que toutes ces personnes ne s'attaquent plus à personne. Pour continuer le travail du Procureur DELPERIE (Rodez), du Procureur NABOULET (Rodez et Agen), Procureur GARNIER Manuella (Agen) et pour Rodez, la Préfecture, la Commission CODERST, l'ARS, la DDT, le Conseil Général. Et puis cela pourrait vous servir dans d'autres affaires, passées, présente et futures, pour d'autres personnes.

★ ★ ★

Page 01 \ 2012_04_03 - Boite de Gestion BGE. Début du projet dans l'Aveyron (adresse de Cransac depuis 2011)

Page 02 \ 2013_02_20 - Création d'activité en tant qu'autoentrepreneur.

Page 03 \ 2014_03_01 - Journal du Conseil Général de l'Aveyron - 1 million par jour pour l'Aveyron. Ils avaient donc les moyens de sauver l'hôpital de Decazeville et la fonderie de Vivier.

Page 04 \ 2014_07_17 - Journal d'Espalion pour la création de la SARL. Création pour gain de crédibilité, nous étions donc connues même à plus de 50 km de Cransac.

Page 05 \ 2014_09_15 - RSA. Notre projet, notre adresse et notre société étaient donc financés et connus par le département.

Page 06 \ 2014_09_24 - Kbis SARL. Nous étions donc connus et retrouvables, au niveau national.

Page 07 \ 2014_09_29 - Subvention Fondation de la seconde chance. J'étais donc Lauréat d'une fondation dans le 92, le département le plus riche de France, donc dans un autre département, d'une autre région, de l'autre côté de la France pour financer ma société à Cransac. Pour être aux normes au niveau accès HACCP (loi de 2005 pour les personnes handicapées et vulnérables) ce que tout le monde semblait s'en foutre. D'après-monsieur le maire « vous savez les lois... » « Y en a pas (des handicapés) à Cransac ». La Mairie n'avait juste qu'à donner son autorisation et un RIB pour faire travailler les sociétés de secteurs.

Page 08 \ 2014_10_06 - Inscription à l'INSEE. Enregistré donc dans le département et dans la région et consultable au niveau national.

Page 09 et Page 10 \ 2014_10_27 - Acceptation de nos ACCRE par les malades du RSI.

Page 11 \ 2014_12_02 - Facture du logiciel qui permettra de coder pour site internet multi-langues, multi-devises... Mais comme Monsieur le Maire n'a pas fait les papiers se sera la seule partie utilisée par la fondation. Donc 5k€ - 1,2k€ = une première perte de 3,8k€. La Mairie de Cransac qui préfère mettre des subventions à la poubelle qu'être aidée par des « étrangers ». Rappel, je suis de Paris, ma Femme est de Bretagne, la Fondation des Hauts de Seines et mon Tuteur de la Fondation du Cantal.

Page 12 à Page 14 \ 2014_10_31 - Déclaration de débit de boisson. À l'époque même pour vendre du coca et des jus de fruits, il fallait une licence (1). **Donc j'ai un témoin que Monsieur le Maire de Cransac, pouvait me contacter, il s'agit du Maire de Cransac (donc lui-même)**. Désolé, c'est trop tentant mais LOL MDR XPTR ...

Page 15 \ Ouverture du Casino de Jeu à 3,5 millions d'€ pendant que rien n'est aux normes à Cransac, pendant qu'une école était sur le point de fermer, pendant que l'hôpital de Decazeville crevait déjà, pendant que la fonderie de Vivier crevait déjà. Ouverture pour les VIP le **16 avril 2015** (donc pour manger à l'œil) et pour le commun du mortel (en dessous) le **17 avril 2015**. Ce qui est intéressant, c'est que les casinos sont souvent sources de blanchiment d'argent. Que celui-ci ferra restaurant (micro-onde d'achat d'Intermarché) et café gratuit le matin. Ce qui crée une concurrence déloyale et fait crever les commerces déjà fragiles à Cransac. Même pas eu l'idée de le placer plus loin qu'au centre-ville pour préserver le tissu économique et à même permit de détruire l'antenne du secours populaire en récupérant ses locaux. Bref en d'autres termes... pas mal, la gauche... caviar qui détruit sa propre ville.

Page 16 \ 2015_06_02 - Clôture du compte pro de la SARL. Vous connaissez une banque qui vous vire, sans la moindre mise en demeure, sans même vous demander de rembourser le peu que vous devez ? La rumeur selon certains habitants de Cransac, qu'une personne à la mairie avait des relations à la LCL serait donc vraie ??? !!!

Page 17 \ 2015_06_22 - Intervention de la Préfecture sur ordre de l'Élysée. Comme vous le savez, quand on crée une société, nous avons le droit d'office au RSA pendant 1 an. Et à chaque anniversaire de la création, nous devons remplir un formulaire pour que le Conseil général, voir l'évolution de la société et de la personne suivie. Sauf que là, même la CAF, commençait à se plaindre, rien ne redescendait du Conseil général, pour donner des consignes à la CAF. **Le copinage allait bien au-delà du Bassin...**

Page 18 \ 2015_07_01 - Facture électricité de la boutique. N'ayant plus aucun revenu, j'ai perdu mon compteur électrique professionnel.

Page 19 et Page 20 \ 2016_01_07 - Invitation de Madame la Députée à toutes les sociétés de l'Aveyron qui sont là pour faire gagner le département.

Page 21 et Page 22 \ 2016_03_10 - Délais de Paiement de l'URSSAF sous dictature du RSI. Depuis le Début, le RSI nous traitait de menteur quand on téléphonait et nous menaçait de procès quand on disait qu'on ne devait rien. Une unième fois, nous nous sommes déplacés à BOURRAN (quartier de RODEZ). La personne à l'accueil nous a reconnue à nous voir plusieurs fois. Elle a décidé de trouver la cause du problème. Il lui a fallu 5 minutes. Comme le RSI n'était jamais là pour personne, elle nous a fait patienter dans un bureau. Une personne est arrivée 15 minutes plus tard et nous a fait signer 4 papiers, nous a donné ces délais de paiement, a fait sauter toutes les majorations et toutes les pénalités de retard. C'était une inspectrice de l'URSSAF qui m'a avouée que des personnes comme nous « j'en ai 10 par jour ». Pendant des années, l'URSSAF n'a pas arrêté de rattraper les saloperies du RSI. Mais voilà cet accord jamais le RSI ne l'a respecté et jamais ils n'ont tenté de débiter notre compte, l'URSSAF n'avait aucun pouvoir. Le problème venait qu'ils avaient inscrit l'ACCRES pour la boîte d'autoentrepreneur qui était fermée et non pour la SARL qui s'ouvrait.

Page 23 \ 2016_04_08 - Préfecture pour mon association. Même la Préfecture du Val-de-Marne (93) connaissait donc notre adresse. Cette association avait pour but de récupérer 73 % des bénéfices de la journée pour transformer ce local en centre social la nuit, pour faire exactement la même chose que la société, avec la même qualité, mais pour ceux qui n'ont plus rien ou pour les gens qui ne savaient pas se défendre ou ne connaissaient rien à l'administratif. Cela pouvait permettre à la société TheCatsEye.Info de revendre avec 1 centime de marge, à l'association des éléments achetés aux grossistes pour ses propres missions.

Page 24 et 25 \ 2016_06_24 - La CAF pour les Restos du Cœur de Decazeville. N'ayant plus de revenu, la CAF de Decazeville nous a fait ce petit carton. Pour la personne qui distribue les colis étant seul, il nous vira des locaux sans rien. Alors pour moi, « ma société n'existe pas » à ma proposition de regarder, le Greffe sur Internet, il n'en était pas question. Quant à ma Femme, « c'est une menteuse, elle n'est pas malade, c'est juste pour fouiner partout ». Ma Femme n'avait plus un seul cheveu sur la tête c'était ces toutes premières chimios (1 par semaine et sous tamoxifène). Ce Monsieur est un ami de Monsieur le Maire de Cransac.

Page 26 à Page 28 \ 2016_07_05 - Aide d'Urgence du Conseil général par le Trésor, sous ordre de l'Assemblée Nationale. N'ayant plus rien, mon Assistante Social, Madame PONS Sandra, demandera de l'aide à Monsieur le Député.

CONTEXTE

Le 2016_08_03 \ Vandalisme de ma boutique et menaces de mort par un voisin.

(Affaire suivie par Monsieur le Procureur DELPERIE Yves de RODEZ).

AUCUNE RÉACTION DE LA MAIRIE

Page 29 \ 2017_01_01 - Journal de Cransac. Celui-ci est distribué au compte-goutte uniquement à ceux qui ne font pas de vague (première page).

Page 30 \ 2017_01_07 - Notre mariage à Igny dans le 91. Nous avons dû utiliser une possibilité de la loi de se marier ailleurs, vu la toxicité de la mairie envers notre rencontre. Ceci représente des frais supplémentaires pour nous et du commerce en moins pour la ville.

Page 31 \ 2017_02_09 - Demande de logement auprès du BAL du Conseil général.

Page 32 \ 2017_03_14 - J'écris à la CAF. Je contacte la CAF pour prévenir de la Création d'une SAS pour remplacer à SARL. D'abord, parce que les SAS et SASU étaient suivis par l'URSSAF alors que les autres types

par les malades du RSI. Et pour pouvoir innover là où l'on ne s'en prendra pas à notre société et à notre vie, brève en région parisienne.

Page 33 \ 2017_06_14 - Kbis temporaire de la SAS. Donc nous sommes à ce moment-là retrouvables par quatre manières. La SARL, la SAS, l'Association et l'autorisation de débit de boisson de la mairie.

Page 34 \ 2017_06_19 - Facture Eau de la Communauté des Communes.

Page 35 \ 2017_06_21 - Facture Assainissement de la Communauté des Communes.

CONTEXTE

Page 36 \ 2017_10_20 - Petit bout de papier. Celui-ci, je l'ai conservé jalousement. Monsieur MANZARI vient avec la Communauté des Communes nous voler notre compteur d'eau et nous laisser sans eau. Le coup du propriétaire ne marche plus, car Monsieur, le Maire, sait que j'avais un bail, mais ce dernier laisse faire... Ceci sera prouvé par l'ARS, la DDT lors de la Commission CODERST.

Page 37 \ 2017_11_23 - Facture de Clôture d'eau de la Communauté de Commune (sans aucun relevé).

Page 38 \ 2017_11_28 - Facture de Clôture assainissement de la Communauté de Commune (sans aucun relevé).

Page 39 et 40 \ 2018_01_18 - Invitation de Madame la Députée.

Page 41 \ 2018_02_12 - Kbis de la SAS. Vous remarquerez qu'il y a toujours l'adresse de Cransac.

Page 42 \ 2018_03_13 - Préavis de Départ pour le logement de Cransac n°02 (avec conditions suspensives).

CONTEXTE

Radiation au Tribunal de Commerce de Rodez de ma SARL avec uniquement 400€ de dettes, avec Présence du Procureur NABOULET Olivier. C'est là qu'en audience, que la Cour, Monsieur le Procureur, le Greffe du Tribunal du Commerce verront que les causes de la perte de ma TPE viennent des menaces de mort, violations de domicile ... Indiquées sur le formulaire.

Page 43 \ 2018_04_12 - Lettre à Monsieur le Maire de Cransac. Demande de protection.

Page 44 et Page 45 \ 2018_06_14 - Lettre au TASS. Démarrage de plusieurs années de procédure, car à l'époque les malades du RSI nous réclamaient plus de 40k€ chacun et le 15 juin dernier au TJ de Rodez (après le TI de Rodez), nous ne devons plus que 1 250 € chacun (dépens et frais d'huissiers compris). Car notre boîte aux lettres qui servait à la fois professionnellement et personnellement a été volée par la mairie, car toutes ont été placées dans le hall de l'immeuble, où plus personne ne vivait et n'avait les clés sauf la mairie ou le propriétaire à plusieurs heures de route de Cransac.

Page 46 \ Cartes de Visites

Page 47 Page 48 \ 2018_06_18 - Lettre au Monsieur le Procureur NABOULET (Procureur de Rodez, ancien Procureur d'Agen et actuellement Procureur d'Agen). Je souhaitais finir par cet envoi, par cette lettre par respect et par remerciement pour lui et pour ses collègues que cela soit à Rodez ou Agen.

Soyez assuré, Messieurs les Procureurs, de mon profond respect.

★ Courrier ★

M. **WOSZENSKI-HAYS** Yannick
et sa Femme Patricia par Procuration

« La Terre n'appartient à personne. Elle est réservée à ceux qui l'aiment et la protègent.
Nous ne perdrons donc jamais. » **Saori KIDO**

Dernières minutes : XXX

☐ A l'attention de : **M. Woszenski**

☐ Date de l'entretien : **3/04/2012**

COMPTE-RENDU

Conclusions – Préconisations – Plan de travail

Votre Projet : Creer un Cyber Café et prestations informatiques à Cransac

Votre attente : Une aide aux démarches, à l'étude de marché et de la viabilité de votre projet.

Préconisations :

- Prendre connaissance du plan d'étude de projet que je vous ai remis ainsi que du dossier sur les bars à thème et cyber café que je vous enverrais. Noter les éléments qui vous ont semblé important et ceux qui vous posent question.
- Rechercher des confrères cyber café installés dans des villes similaires.
- Préparer une liste d'informations utiles au projet (ce que vous avez besoin de savoir et questions que vous poseriez pour créer votre entreprise) que vous pourriez recueillir auprès de ces confrères.
- Faire la liste précise du matériel nécessaire à la création de votre activité et la chiffrer.
- ~~Faire un projet de questionnaire pour connaître l'intérêt de la population locale pour votre projet.~~
- Voir le nombre d'élève par age des établissements scolaires d'Aubin et Cransac
- Faire la liste des produits que vous pensez vendre en notant pour chacun les prix de vente et le coût des ingrédients.
- Préparer un projet de questionnaire à l'attention des clients potentiels pour connaître leurs besoins, habitudes de consommation et intérêt pour votre projet.

Prochain rendez-vous : *A convenir*

Consultant :

Patrice MONCOUET



INSEE
MIDI-PYRÉNÉES
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES
ÉCONOMIQUES

Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)



000249 / 000497

MONSIEUR YANNICK YANNICK
23 AV ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Tél : 05 61 36 61 36
Fax : 05 61 36 62 38

A la date du 20 Février 2013

Description de la personne

Identifiant SIREN	522 231 406
Identifiant SIRET	522 231 406 00029
Nom	WOSZENSKI
Nom d'usage	YANNICK
Prénoms	YANNICK JACKY MAURICE
Date et lieu de Naissance	08/09/1974 - PARIS(75)
Activité Principale Exercée (APE)	4791A Vente à distance sur catalogue général
Date de prise d'activité	01/03/2013

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	522 231 406 00029
Adresse	23 AV ANATOLE FRANCE 12110 CRANSAC
Enseigne	
Activité Principale Exercée (APE)	4791A Vente à distance sur catalogue général
Date de prise d'activité	01/03/2013
Effectif salarié à la prise d'activité	0

Mise à jour effectuée

Événement	Réactivation d'une entreprise
Date de l'événement	01/03/2013
Référence : déclaration n°	U31070378309 Transmise par URSSAF DE MIDI PYRENEES

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de MIDI PYRENEES 36 RUE DES TRENTA SIX PONTS BP 94217 31054 TOULOUSE CEDEX 4

REPUBLIQUE FRANCAISE





www.aveyron.fr

L'AVEYRON



BUDGET 2014

1 M€

PAR JOUR

POUR L'AVEYRON

**LE CONSEIL GÉNÉRAL
EN ACTIONS**

Redécoupage cantonal : avis
défavorable du Conseil général

SERVICES

Transports
en Aveyron,
à chacun son tarif

HISTOIRE

Le Narrateur,
plus d'un siècle
d'informations numérisées

BULLETIN

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FONDÉ EN 1838
JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES
HABILITE POUR L'ENSEMBLE DE L'AVEYRON (12)

Téléphone : 05 65 44 01 93

Fax : 05 65 44 48 20

email : bulletindespalion@wanadoo.fr

Site : bulletindespalion.fr

B.P. 25 - 12500 ESPALION

★

N° C.P.A.P. 0316 C 84056

★

S.a.r.l. M.B.E.
1, bd de Guizard
12500 ESPALION

Siret 343.549.697.00039

APE 5813Z

Constitution Société Commerciale

Aux termes d'un acte SSP en date du 7 juillet 2014 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

WWW.THECATSEYE.INFO

Siège social : 23, avenue Anatole France, 12110 Cransac

Forme : SARL

Capital : 20 €

Objet social : Toutes prestations informatiques (Cybercafé, Assemblage, Maintenance, Formations, Développements, Ventes...). Animation de groupes communautaires, petite épicerie sans Alcool.

Gérance : Monsieur Yannick WOSZENSKI, 23, avenue Anatole France, 12110 Cransac

Cogérant : Mademoiselle Patricia HAYS, 23, avenue Anatole France, 12110 Cransac

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Rodez.

M. Yannick WOSZENSKI

REGIEPRESS

Nous vous accusons réception de l'annonce dont photocomposition ci-contre et pour laquelle nous vous remercions.

Ce document peut vous être utile pour nous signaler des corrections et procéder, éventuellement, aux démarches administratives sans avoir à attendre le journal justificatif qui vous parviendra comme d'habitude.

Toujours dévoués à vos ordres.

«Bulletin d'Espalion»

ATTESTATION DE PARUTION D'UNE ANNONCE LÉGALE

Vos références :

Affaire : TEXTE CI-CONTRE

Parution :

Dans notre édition N° **29** du **17 JUILLET 2014**

A Espalion, le 15 JUILLET 2014

Le Directeur de la Publication



Pôle des Solidarités Départementales

**Direction
de l'Action Sociale Territoriale**

Monsieur WOSZENSKI Yannick
23 RUE ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Réf. à rappeler : MANON GOMBERT

Tél. : 05.65.75.83.50

DECAZEVILLE, le 15/09/2014

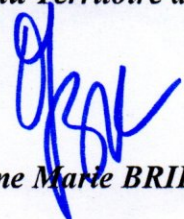
Objet : Contrat d'engagement réciproque signé

Monsieur,

Vous êtes bénéficiaire du R.S.A, je vous prie de trouver ci-joint, un exemplaire du Contrat d'Engagement Réciproque qui a été signé par Monsieur Michel COSTES, par délégation de Monsieur le Président du Conseil Général.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

***Le Président
Pour le Président du Conseil Général,
et par délégation,
Le Responsable du Territoire d'Action Sociale***


Madame Marie BRILLET

Conseil Général
Territoire d'Action Sociale
de Villefranche-Decazeville

- Adresse postale
11, rue Borelly - 12200 Villefranche-de-Rouergue
- Accueil : Centres Médico-Sociaux
 - à Villefranche-de-Rouergue - 11, rue Borelly
 - à Decazeville - 1 bis, rue Emile Nègre

Tél. 05 65 73 39 00 . Fax 05 65 45 12 98
tas.vildec@cg12.fr

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 24 Septembre 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale	www.TheCatsEye.info
Numéro d'immatriculation	804 763 910 R.C.S. RODEZ
Date d'immatriculation	24/09/2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège	23 avenue Anatole France 12110 Cransac
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital	20,00 Euros
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2015
Durée de la personne morale	Jusqu'au 23/09/2113
Constitution	Au greffe du Tribunal de Commerce de RODEZ le 24/09/2014
Dépôt d'actes constitutifs	N° 2014A2667 du 24/09/2014
Journal d'annonces légales	Le Bulletin d'Espalion du 17/07/2014

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Gérant

Nom / Prénoms	WOSZENSKI Yannick, Jacky, Maurice
Date et lieu de naissance	Le 08/09/1974 à Paris 12 (75)
Nationalité	Française
Demeurant	23 avenue Anatole France 12110 Cransac

Gérant

Nom / Prénoms	HAYS Patricia, Dominique, Gisèle
Date et lieu de naissance	Le 03/08/1971 à Ploërmel (56)
Nationalité	Française
Demeurant	23 avenue Anatole France 12110 Cransac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal	23 avenue Anatole France 12110 Cransac
Activités exercées dans l'établissement	Toutes prestations informatiques (cybercafé, assemblage, maintenance, formations, développements, ventes), animation de groupes communautaires, petite épicerie sans alcool
Date de début d'activité	07/07/2014
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Monsieur WOSZENSKI Yannick
23 Avenue Anatole France
12110 CRANSAC

Cher lauréat,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Conseil d'Administration de la Fondation de la 2^{ème} Chance, en sa dernière réunion, a décidé de consacrer à votre projet de **création d'un Cyber Café** un montant maximum limité à **5 000 € TTC dont 2 500 € TTC pour l'achat de matériel informatique et 2 500 € TTC de participation aux frais de travaux dans le local commercial (paiements aux fournisseurs sur factures libellées selon nos procédures jointes).**

Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction de la facturation réelle établie par les fournisseurs et/ou organismes de formation. Les éventuels co-financements, obtenus après l'agrément, viendront en déduction des montants initialement accordés.

Un contact doit être établi avec la personne suivante :

1) M. VINAS Albert – 04 71 46 89 28

pour la mise en place du parrainage (signature de la charte, fréquence des rendez-vous,...) ainsi que pour les modalités de décaissement (voir pièce jointe).

Cette aide financière, **exclusivement réservée à la réalisation de votre projet**, étant assortie d'un accompagnement humain, aucun décaissement ne pourra être effectué avant la signature de la charte de parrainage.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que tout manquement à ces règles ou au bon déroulement, par votre faute, de votre projet pourra entraîner la suspension ou l'annulation des versements.

Restant à votre disposition, l'équipe de la Fondation vous réitère ses très chaleureuses félicitations, et vous souhaite pleine réussite dans la réalisation de votre projet.

Pour le Conseil d'Administration
Fondation de la 2ème Chance
Reconnue d'Utilité Publique
(J.O. du 9 Février 2006)
TOUR BOLLORÉ
31-32 Quai de Dion-Bouton
92811 PUTEAUX Cedex
Tél. : 01 46 96 44 33
www.deuxiemechance.org

P.S. : La Fondation de la 2^{ème} Chance fonctionne grâce aux contributions financières de ses partenaires
Fondation reconnue d'utilité publique
Tour Bolloré - 31-32, Quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 - Fax : +33 (0)1 46 96 40 84
www.deuxiemechance.org

Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

Pour toute demande de rectification, écrivez à :

INSEE, DR DE MIDI-PYRENEES
SIRENE, Service Statistique
36 RUE DES 36 PONTS
BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

Avis en date du 06 octobre 2014

Description de l'entreprise	Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 07/07/2014
Identifiant SIREN	804 763 910
Identifiant SIRET du siège	804 763 910 00010
Désignation	WWW.THECATSEYE.INFO
Catégorie juridique	5499 - Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
Activité Principale Exercée (APE)	6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Description de l'établissement	Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 07/07/2014
Identifiant SIRET	804 763 910 00010
Adresse	WWW.THECATSEYE.INFO 23 AV ANATOLE FRANCE 12110 CRANSAC
Activité Principale Exercée (APE)	6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

VOTRE CONTACT RSI

Tél. : 3698
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Courriel : www.rsi.fr/contact

VOS RÉFÉRENCES

N° de Sécurité Sociale :
2710856165012

*Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance.*

Siret : 79123338000025
N° TI : 737 181458134

MLE HAYS PATRICIA DOMINI
23 AV ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Objet : accord Accre

Madame,

Vous avez débuté le 7 juillet 2014 une activité professionnelle pour laquelle vous avez demandé le bénéfice de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Acre).

Je vous informe que votre demande est acceptée. Vous êtes exonérée pendant 12 mois des cotisations obligatoires d'allocations familiales, d'assurance maladie, d'assurance vieillesse de base et d'invalidité décès, sur la partie de votre revenu professionnel inférieure ou égale à 120 % du Smic.

La cotisation de retraite complémentaire, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ainsi que la contribution à la formation professionnelle (CFP) restent dues.

Je vous rappelle que vous avez renoncé à l'application du régime Auto entrepreneur avec Acre. Selon l'article L161-1-1-1, vous ne pourrez prétendre, à l'issue de cette période de 12 mois, à la prolongation de l'exonération.

Je vous invite à conserver ce document. Il ne sera pas délivré de duplicata.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

S. VEROLLET,
GESTIONNAIRE

VOTRE CONTACT RSI

Tél. : 3698
Coût d'un appel local depuis un poste fixe
Courriel : www.rsi.fr/contact

VOS RÉFÉRENCES

N° de Sécurité Sociale :
1740975112095

*Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance.*

Siret : 52223140600037
N° TI : 737 181458126

MR WOSZENSKI YANNICK JACKY M
23 AV ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Objet : accord Accre

Monsieur,

Vous avez débuté le 7 juillet 2014 une activité professionnelle pour laquelle vous avez demandé le bénéfice de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre).

Je vous informe que votre demande est acceptée. Vous êtes exonéré pendant 12 mois des cotisations obligatoires d'allocations familiales, d'assurance maladie, d'assurance vieillesse de base et d'invalidité décès, sur la partie de votre revenu professionnel inférieure ou égale à 120 % du Smic.

La cotisation de retraite complémentaire, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ainsi que la contribution à la formation professionnelle (CFP) restent dues.

Je vous rappelle que vous avez renoncé à l'application du régime Auto entrepreneur avec Accre. Selon l'article L161-1-1-1, vous ne pourrez prétendre, à l'issue de cette période de 12 mois, à la prolongation de l'exonération.

Je vous invite à conserver ce document. Il ne sera pas délivré de duplicata.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

S. VEROLLET,
GESTIONNAIRE



Adresse de livraison

WWW.THECATSEYE.INFO
M. WOSZENSKI YANNICK
23 AVENUE ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Adresse de facturation [1454060]

WWW.THECATSEYE.INFO
M. WOSZENSKI YANNICK
23 AVENUE ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Livraison par Chronopost
Le 02/12/2014, n° de BL : 14-007797

Montpellier le 02/12/2014

Vos réf. :
N° facture : 14-007637

FACTURE

1 / 1

Qté	Code	Libellé	Montant H.T. €
1	WB20EC	Logiciel WebDev 19 complet "Echange concurrentiel", mäj incluse vers la version 20 dès dispo.	990,00
1	PORT	Frais de Port (livraison par transporteur express)	20,00
Montant total Hors Taxes			€ 1 010,00
TVA 20 %			€ 202,00
Montant Toutes Taxes Comprises			€ 1 212,00

Cette facture est acquittée sous réserve d'encaissement

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises livrées (logiciel, manuels, dvd,...) s'effectuera au jour du paiement intégral du prix.

En cas de litige, seuls les tribunaux du siège social de PC SOFT sont compétents.

L'utilisation d'un logiciel PC SOFT n'est permise qu'après acceptation des termes de la licence qui accompagne le logiciel.

Concernant le montant facturé pour les logiciels, il est rappelé qu'il s'agit d'une concession de licence et non d'une vente.

1 / 1

Siège: 3 rue de Puech Villa BP 444 08 34197 MONTPELLIER Cedex 05 FRANCE Tél. 04 67 032 032 Fax 04 67 03 07 87

Agence: 142 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS Tél. 01 48 01 48 88 Internet: www.pcsoft.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Maire de CRANSAC

A

M. WOSZENSKI Yannick

M. HAYS Patricia

23 rue Anatole France
12110 CRANSAC

CRANSAC, le 31 octobre 2014.

Objet : récépissé de déclaration d'ouverture d'un débit de boisson à emporter

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous adresse ci-joint le récépissé de déclaration d'ouverture d'un débit de boisson à emporter.

Le permis d'exploitation (cerfa 14406*01) n'étant pas joint à votre demande, je vous rappelle que vous n'êtes pas autorisé à vendre des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Maire


Michel RAFFI



Mairie de Cransac-les-Thermes



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

N° 11543*03

RECEPISSE DE DECLARATION

☒ D'OUVERTURE ☐ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département AVEYRON Arrondissement VILLEFRANCHE
Commune CRANSAC

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} catégorie

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☐ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☒ petite licence à emporter ☒ licence à emporter

Sis à : <u>CRANSAC, 23 rue Anatole France</u>
Code postal <u>12110</u>
Raison sociale : <u>www.the Cats Eye Info</u>
N° D'immatriculation (2) : <u>804 363 910 RCS Rodes</u>
Propriétaire (3) : <u>WOSZENSKI Yannick</u>
<u>HAYS Patricia</u>
Profession : <u>Gérant / Gérante</u>
Domicile : <u>23 rue Anatole France</u>
Code postal <u>12110 CRANSAC</u>
Date de la précédente déclaration : <u>/</u>

Nom : WOSZENSKI // HAYS
Prénom (3) : Yannick Patricia
Né le 08.09.1974 03.08.1971
A PARIS DLERDEL
Département : 75 56
Nationalité : FRA FRA
Domicile : 23 rue Anatole France

☐ Permis d'exploitation ☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit
obtenu le (1)(4): _____

Agissant en qualité de

☐ propriétaire

☒ gérant (1)

S'est présenté à nous ce jour déclarant vouloir effectuer (1)

☒ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du <u>14.11.2014</u> (date)
☐ LA MUTATION	Exploiter à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons susvisé. Ce débit était précédemment tenu par (3) _____ _____ _____ en qualité de ☐ propriétaire ☐ gérant.
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à _____ _____ _____ code postal _____

Il (elle) a certifié :

- 1° ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L. 3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : CRANSAC, le 30 octobre 2014

Timbre de la commune :



(1) cocher la case utile (2) Eventuellement (3) Nom et prénom en capitales (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille) (4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques la nuit.

INVITATION

Antoine AREVIAN, Président du Groupe Arevian,
Michel RAFFI, Maire de Cransac-les-Thermes

ont le plaisir de vous convier à
l'inauguration du Casino de Cransac-les-Thermes

Le jeudi 16 avril 2015 à 18h30

En présence de

Madame Sylvia PINEL

Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

CASINO CRANSAC - Avenue Jean Moulin - 12110 CRANSAC-LES-THERMES

s portes aux Cransacois !

Direction se fera un plaisir de vous accueillir
mation de son espace jeux, bar et restaurant
mise en service

vril de 14h30 à 19h

un contrôle d'identité à l'entrée des salles de jeux,
uloir vous munir d'une pièce d'identité.

Moulin - 12110 CRANSAC-LES-THERMES



Agence de DECAZEVILLE
62-64 RUE CAYRADE

Fait à DECAZEVILLE

le 02/06/2015

1 2 3 0 0 DECAZEVILLE

WWW.THECATSEYE.INFO
23 RUE ANATOLE FRANCE

1 2 1 1 0 CRANSAC

Lettre recommandée avec accusé de réception + courrier simple

Objet : Clôture de compte

Monsieur,

Nous sommes au regret de vous informer que nous n'avons plus convenance à maintenir nos relations contractuelles.

En conséquence, nous procéderons à la clôture du compte n° 0 1 5 3 1 0 0 0 0 0 7 1 6 8 4 C

ouvert dans les livres de l'agence à l'expiration d'un délai de préavis de 1 mois, soit le 08/07/2015

Pendant ce délai, nous effectuerons les règlements qui nous seront présentés, sous réserve que le compte soit provisionné.

Nous vous invitons à faire le nécessaire pour qu'à cette échéance vos opérations bancaires soient domiciliées dans un autre établissement de votre choix et pour que les moyens de paiement en votre possession, à savoir les formules de chèques non encore utilisées et les cartes bancaires, nous soient restitués.

Nous vous demandons de bien vouloir vous assurer qu'à cette date du 08/07/2015, votre compte présente un solde créditeur ou nul, sachant que ce dernier n'enregistrera, à compter de la date de clôture, aucune opération autre que celles en cours initiées avant cette date.

Enfin, à défaut d'instructions de votre part sur la destination à donner au solde créditeur éventuel de votre compte, un chèque de banque sera établi à vos frais et expédié à l'adresse ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur,

nos salutations distinguées

Le Directeur

Exemplaire envoi en courrier simple

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet
et de la communication
interministérielle

Rodez, le 22 juin 2015

Monsieur,

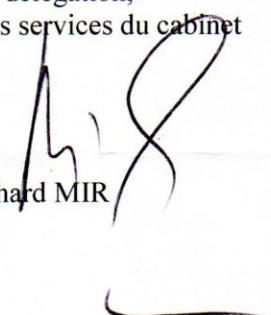
Le chef du service de la correspondance présidentielle m'a rendu destinataire de votre lettre, du 8 juin courant, par laquelle vous avez appelé l'attention du Chef de l'État sur les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre activité commerciale et sur le montant du *revenu de solidarité active* que vous percevez.

Je demande au président du conseil départemental de faire procéder à l'instruction de votre dossier et de me tenir informé des suites possibles.

Je vous en ferai part.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet
et par délégation,
Le directeur des services du cabinet



Richard MIR

Monsieur Yannick WOSZENSKI
23, rue Anatole France
12110 CRANSAC



101115142 20150705

WOSZENSKI
M. WOSZENSKI YANNICK
23 RUE ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

Vous voulez nous appeler ?
Nos conseillers sont à votre écoute
au 0 970 80 69 69 (prix appel local)
du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

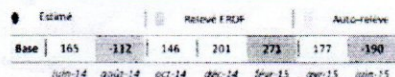
Vous voulez nous écrire ?
DIRECT ENERGIE - Service Clientèle
TSA 21519 - 75901 PARIS CEDEX 15
service.clientele.professionnel@direct-energie.com

Votre Assistance Pro 24/24 :
0 970 80 65 05 (prix d'un appel local)

en cas de panne réseau

ERDF - Gestionnaire du Réseau de Distribution
0972 675 012 (prix appel local)

ma consommation (kWh)



**MA FACTURE DE RESILIATION - ELECTRICITE DU 01
JUIL. 2015
n°107001202460**

Electricité	- 27,13 €
Services, prestations et frais annexes	- 3,16 €
Prestations GRD	43,06 €
Total hors TVA	12,77 €
TVA	3,28 €
Total TTC	16,05 €
Solde de vos précédentes factures *	233,17 €

MONTANT TOTAL A PAYER *	249,22 €
--------------------------------	-----------------

* Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Facture à payer avant le 25/07/2015

Ceci est VOTRE FACTURE DE RESILIATION ELECTRICITE

Basée sur les index de fin de contrat transmis par ERDF (Gestionnaire de Réseau de Distribution), elle solde votre abonnement et vos consommations chez Direct Energie jusqu'à la date de résiliation effective de votre contrat. Cette facture est à nous régler avant le 25/07/2015 et ce, même si vous avez changé de fournisseur. Les index de début de contrat chez votre nouveau fournisseur correspondent aux index de fin de contrat chez Direct Energie. Toute l'équipe de Direct Energie se mobilise pour mieux vous servir.

Ref. TIP : 198011151425

Etat	Gauche	Droite	Clé
20041	01012	6105334Y033	06

LA BANQUE POSTALE

CENTRE N° 70
NNE : 488157

Références
101115142

Montant en Euros
249.22 €

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne

Veillez débiter mon compte du
montant ci-contre
Date et Signature

WOSZENSKI
M. WOSZENSKI YANNICK
23 RUE ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

TIP Titre Interbancaire de Paiement

A retourner signé à:

DIRECT ENERGIE
TSA 20888
92894 NANTERRE CEDEX 9

DIRECT ENERGIE
TSA 20888
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

198011151425 WOSZENSKI 20041010126105334Y03306

198000007675 33101115142107001202460917870 24922

[illegible]

« Il est indispensable pour un être humain de savoir lire, écrire, compter, de penser et d'avancer libre et autonome.
Et quand je vous dis cela, je pense à Nelson Mandela qui a dit : l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer
le monde ».

Gaby Da Silva - Elève de première
Lycée Raymond Savignac à Villefranche de Rouergue
Primée au concours des plaidoiries 2015
du Mémorial de Caen



Marie-Lou MARCEL

Députée de l'Aveyron



Fabrice VEYSSEYRE

Député suppléant
Conseiller municipal

Vous adressent, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, leurs meilleurs vœux pour 2016.

*Et ont le plaisir de vous convier à la présentation des vœux
le Jeudi 7 janvier 2016, à partir de 18h30, au Laminoir à Decazeville.*

Bien cordialement
Marie-Lou Marcel

Un moment de convivialité clôturera cette rencontre.

Cours d'arts plastiques,
Classe de 3^e - Collège Francis Carco à Villefranche de Rouergue.



2016
Meilleurs Vœux

Marie-Lou MARCEL

Députée de l'Aveyron



Assemblée Nationale

126, rue de l'Université - 75355 PARIS cedex 07 SP

01 40 63 71 44

mlmarcel@assemblee-nationale.fr

Permanences Aveyron

20, rue Emma Calvé - 12300 Decazeville

05 65 43 02 27

6, avenue du Quercy - 12200 Villefranche de Rouergue

05 65 45 62 25

marielou.marcel.p@orange.fr

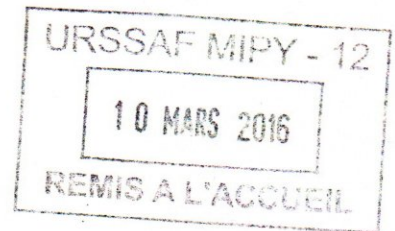
www.marieloumarcel.fr

fax: 05 65 63 92 24

MLE HAYS PATRICIA DOMINI
23 AV ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

N° de compte
737 181506221
N° Siret
79123338000025

Référence interne : 31311



CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
9 AV DE BOURRAN
BP 3124
12031 RODEZ CEDEX 9

DEMANDE DE DELAIS

*Demande à compléter et à retourner au centre
de paiement du RSI*

Prénom Nom : HAYS PATRICIA DOMINI

Raison sociale :

Adresse : 23 AV ANATOLE FRANCE 12110 CRANSAC

Demande un délai de paiement au titre de :
Préciser la (les) période(s) concernée(s)

Années 2014 et 2015.

le montant des sommes dues

1721 €

Pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Produire les éventuelles pièces justificatives

- ☒ Difficultés de trésorerie (rentée tardive des créances, ralentissement des affaires, création récente de l'entreprise...) *nos problème de trésorerie*
☐ Situation personnelle difficile (maladie ou accident, situation familiale...)
☐ Autre (préciser) :

Propose le plan de règlement suivant :

Indiquer le nombre d'échéances souhaitées ainsi que les garanties proposées

*Je demande la remise des majorations de retard
72 € x 24 mois*

☒ Donne mon accord pour un paiement par prélèvement automatique (obligatoire si demande d'un échéancier > 3 mois)

Joindre un relevé d'identité bancaire et compléter le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique

Je souhaite que les prélèvements soient effectués chaque mois, le

☒ 08

☐ 18

☐ 24

Sous réserve du strict respect de l'échéancier mis en place, je sollicite la remise de l'ensemble des majorations de retard décomptées.

A CRANSAC

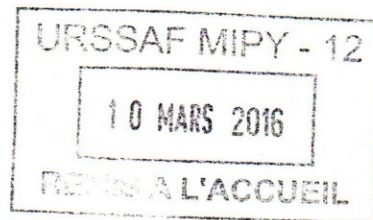
Le *10/03/2016*

Signature

MR WOSZENSKI YANNICK JACKY M
23 AV ANATOLE FRANCE
12110 CRANSAC

N° de compte
737 181506239
N° Siret
52223140600037

Référence interne : 31311



CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
9 AV DE BOURRAN
BP 3124
12031 RODEZ CEDEX 9

DEMANDE DE DELAIS

*Demande à compléter et à retourner au centre
de paiement du RSI*

Prénom Nom : WOSZENSKI YANNICK JACKY M

Raison sociale :

Adresse : 23 AV ANATOLE FRANCE 12110 CRANSAC

Demande un délai de paiement au titre de : Année 2014 & 2015
Préciser la (les) période(s) concernée(s)

le montant des sommes dues

1721 €

Pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Produire les éventuelles pièces justificatives

- ☒ Difficultés de trésorerie (rentée tardive des créances, ralentissement des affaires, création récente de l'entreprise...) *Gros problème de Trésorerie*
☐ Situation personnelle difficile (maladie ou accident, situation familiale...)
☐ Autre (préciser) :

Je demande la remise des majoration des retards

Propose le plan de règlement suivant :

Indiquer le nombre d'échéances souhaitées ainsi que les garanties proposées

72 € x 24 mois

- ☒ Donne mon accord pour un paiement par prélèvement automatique (obligatoire si demande d'un échéancier > 3 mois)

Joindre un relevé d'identité bancaire et compléter le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique

Je souhaite que les prélèvements soient effectués chaque mois, le

- ☒ 08 ☐ 18 ☐ 24

Sous réserve du strict respect de l'échéancier mis en place, je sollicite la remise de l'ensemble des majorations de retard décomptées.

A CRANSAC

Le 10/03/2016
Signature



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE
SOUS DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

4ème Bureau – Section Associations
Affaire suivie par : M. Verger
Mail : pp-dpg-association@interieur.gouv.fr
Réf dossier : W751230757

Paris, le 8 avril 2016

Monsieur,

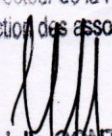
Par courrier du 10 mars 2016, vous m'avez fait part de votre décision de céder à titre gratuit des biens personnels à l'association « WWW.ONMEURT.COM » dont vous êtes le président.

Je vous précise que cette déclaration ne donne pas lieu à la délivrance d'un récépissé, celui-ci ayant pour unique objet de constater le dépôt des modifications statutaires et/ou changements de dirigeants apportés dans l'association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur yannick WOSZENSKI
23, avenue Anatole France
12110 CRANSAC

Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le chef de la section des associations (4^{ème} bureau)


Marielle CONTE - G 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - [mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)



Régine MARTINAT Technicienne Conseil

Permanences CAF :

Lundi -jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi -vendredi de 8h30 à 11h30

☎ 0 810 25 12 10

Je vous oriente M. Wozenski, dont le dossier caf est en cours de traitement.

Pas de versement RSA.

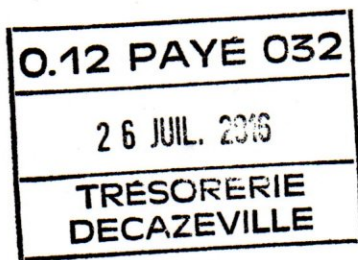
Il est en grande difficulté.

Nous devrions voir ce que nous pourrions faire.

Centre Social CAF
4 place Cabrol 12300 Decazeville
☎ 05 65 43 17 70

CAF 12
24 MAI 2016
Decazeville

RODEZ, LE 05 JUL. 2016



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON
Filière des Solidarités Départementales
ARRIVÉE

7 - JUL. 2016

Territoire d'Action Sociale de Villefranche de Rouergue/Decazeville

Monsieur,

Compte tenu des difficultés auxquelles vous êtes confronté, vous avez sollicité le Conseil Départemental de l'Aveyron pour l'octroi d'une aide financière exceptionnelle.

Après étude de votre situation, j'ai le plaisir de vous faire parvenir un ordre de paiement d'un montant de 350 euros, attribué à ce titre.

Cet ordre de paiement doit être retiré au Trésor Public.

Vous devrez vous munir :

- d'une pièce d'identité,
- de l'ordre de paiement ci-joint

Souhaitant que cette aide contribue à résoudre vos difficultés,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude LUCHE
Sénateur de l'Aveyron

Monsieur WOSZENSKI Yannick
23 avenue Anatole France
12110 CRANSAC

S/C Madame Marie BRILLET
Responsable de Territoire d'Action Sociale
De Villefranche/Decazeville

ORDRE DE PAIEMENT

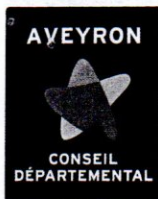
Ordonnateur : Président du Conseil Général
Comptable assignataire : Payeur départemental

ATTENTION. - Ordre de paiement non payable après le 31 décembre de la quatrième année suivant celle où il a été émis. Créance définitivement prescrite après cette date (loi no 68-1250 du 31 décembre 1968)

Nom et adresse du créancier		Somme nette		Références du mandatement -- Objet de la dépense -- Pièces justificatives						Imputation		Somme		Retenues	
Compte à créditer 1. WOSZENSKI Yannick 23 Avenue A. France 12110 Cransac		revenant au créancier 2		Année d'origine 3	Date d'émission 4	Numéro du bordereau 5	Numéro du mandat 6	Numéro de l'ordre de paiement 7	Compt. Econ. Nat. Investis. 8	9		mandatée 10		Code des retenues 11	
		-350€-		2016 01/07/2016 Secours d'urgence TAS Villefranche Decazeville						LC 447 CH 65 Cte 6512 FO 58		-350€-			
Timbre « VU bon à payer »		Pour acquit de la somme de		Arrêté le présent ordre de paiement à la somme de (col. 10) : trois cent cinquante euros Valable jusqu'au 01/10/2016 Porté par le Président du Conseil Départemental L'Ordonnateur, 						TOTAL des retenues et oppositions		NET à payer			

Pour acquit de la somme de 350€

Arrêté le présent ordre de paiement à la somme de (col. 10) :
trois cent cinquante euros
Valable jusqu'au 01/10/2016
Porté par le Président du Conseil Départemental
L'Ordonnateur,

Pôle des Solidarités Départementales
Direction de l'Action Sociale Territoriale

SECOURS D'URGENCE

REÇU

Je soussigné... WOSZENSKI Yannick
domicilié(e) à 23 avenue Anatole France
12110 Chanas
certifie avoir reçu de Cayla
Travailleur Social, la somme de 350€
attribuée à titre de secours d'urgence, par le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Date : 26/07/2016

Signature :



En "thermes" d'infos

5^{ème} édition, janvier 2017

Chères Cransacoises, Chers Cransacois,

Je souhaitais avant toute chose, avec toute l'équipe municipale, vous présenter ainsi qu'à vos familles nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui vient de s'ouvrir. Que chacune et chacun d'entre vous puissent voir se réaliser ce qui lui paraît essentiel dans sa vie personnelle, familiale et professionnelle.

L'année 2017 aura son lot d'évènements dans de nombreux domaines qui auront des incidences sur notre environnement quotidien.

Je vais essayer de citer les principaux sans prendre le risque d'une liste exhaustive et définitive mais en les situant dans un contexte chronologique.

- La nouvelle Communauté de Communes regroupant les 5 Communes du Bassin Decazeville Aubin et les 7 Communes de la Vallée du Lot (Almont-les-Junies, Boisse-Penhot, Bouillac, Flagnac, Livinhac-le-Haut, Saint-Parthem, Saint-Santin) a pris forme à compter du 1-1-2017. Elle s'appelle **DECAZEVILLE COMMUNAUTE** et représente près de 20 000 personnes.

- Dans le cadre de la loi NOTRe, un nouvel Office de Tourisme Communautaire a vu le jour au 1-1-2017 mais il sera opérationnel au mois de mars ou avril 2017 à l'issue d'une période de transition. Il sera dirigé par Madame Magali SOUBIROUX.

Son organisation est en cours d'élaboration sur la base d'une part, d'un siège officiel situé à Cransac afin de maintenir les labels de la ville et, d'autre part, de Bureaux d'Information Touristique (BIT) à Cransac, Decazeville et Flagnac. Le nom de cette nouvelle structure reste à définir.

Les modalités de fonctionnement feront bien entendu l'objet d'informations ultérieures.

- C'est aussi au 1-1-2017 le transfert à la nouvelle Communauté de Communes des services du Syndicat des Eaux d'Aubin. Votre nouvel interlocuteur pour l'alimentation de l'eau sera donc la Communauté de Communes à Decazeville.

- Une réunion importante organisée par les services de l'Etat concernant la présentation du PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers) **aura lieu le 31 janvier 2017 à 18h à la salle d'accueil de CRANSAC**. En raison des enjeux forts pour notre Commune et ses habitants, il est important que vous soyez nombreux à cette réunion.

- Dans le courant du 1^{er} trimestre 2017 sera également programmée une autre réunion publique pour nous permettre d'expliquer les travaux d'aménagement du site de Passelaygues qui devraient débuter en mars/avril 2017.

- Le plan d'aménagement de l'Ecole Emile ZOLA devrait voir le jour en 2017 et s'échelonner sur plusieurs exercices pour donner à l'établissement scolaire de meilleures conditions de vie pour les élèves et de travail pour le personnel enseignant et de service.

- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sera lancé pour suppléer notre POS (Plan d'Occupation des Sols). C'est un vaste travail d'étude pour définir ce que sera notre territoire dans les prochaines années en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- L'année 2017 sera de plus une année d'élections au niveau national (élections présidentielle et législatives).

CERTIFICAT
DE
MARIAGE

Le Maire de la Ville de **Igny** (Essonne) certifie que le mariage de :

Yannick Jacky Maurice WOSZENSKI

et

Patricia, Dominique, Gisèle HAYS

domiciliés à : Cransac (Aveyron)

a été célébré en cette Mairie le 7 janvier 2017 à 11 heures.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour servir au mariage religieux.

Igny,
le 7 janvier 2017
L'officier de l'état civil délégué





Pôle des Solidarités Départementales

**Direction
de l'Emploi et de l'Insertion**

**Monsieur WOSZENSKI Yannick
23 avenue Anatole France
12110 CRANSAC**

Dossier suivi par :
Patricia CIRGUE
05 65 73 67 32

Rodez le 9 février 2017

Monsieur,

Dans le cadre de votre recherche de logement, vous avez déposé un dossier auprès du Bureau d'Accès au Logement (B.A.L.) le 30 janvier 2017.

La commission B.A.L. qui s'est réunie le 7 mars 2017 pour examiner votre demande a déclaré votre dossier recevable.

Je n'ai pas de proposition de logement à vous faire dans l'immédiat mais votre dossier reste en instance.

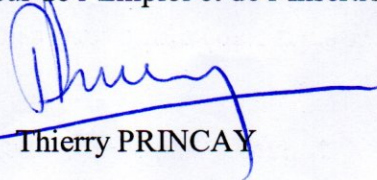
Par ailleurs, conformément à votre demande, un accompagnement social lié au logement vous est proposé et sera assuré par un travailleur social d'Oc'Téha que je vous invite à contacter dans les plus brefs délais (05 65 73 65 76).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Copie pour information :
MSD Dcz : Sandra PONS
Oc'Téha

Le Président,
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur de l'Emploi et de l'Insertion



Thierry PRINCAY

Woszenski Yannick
23, rue Anatole France
12110 Cransac.

N° Allocataire : 0155415

Copie :

- Greffe Rodez (SARL www.TheCatsEye.Info)
- A.S. Madame Pons Sandra (Decazeville)

AR : 1A 143 207 2928 2
CAF de l'Aveyron
31, rue de la Barrière
12025 RODEZ Cedex 09

Cransac le 14 Mars 2017.

Madame, Monsieur ;

Veuillez trouver ci-joint les formulaires demandés remplis.

Nous sommes venus de Paris il y a environ 6 ans pour aider le Bassin Decazeville-Aubin, devant tant d'opposition de la Marie de Cransac, devant tant de mise à l'écart car pas né ici, devant même du vandalisme et dernièrement des menaces de mort auquel Monsieur le Procureur de la république a bien voulu faire intervenir la police, nous n'avons pu ouvrir. A cela s'ajoute une maladie grave depuis plus de 2 ans suivis par 4 médecins et deux assistantes sociales, sans oublier un RSI qui a tenté par 3 fois de nous envoyer au tribunal pour des sommes exorbitantes alors que nous n'avons même plus de compte bancaire de société et que sans l'intervention de l'Urssaf par deux fois pour remettre les choses en ordre dans les stupidités du RSI, je crois qu'on se serait à nouveau retrouvé encore une fois SDF.

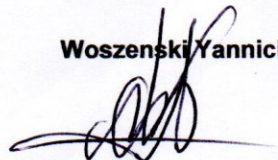
Dans ces conditions dans les 30 jours une autre TPE devrait voir le jour à St Ouen dans un centre de domiciliation. Comme cela si certains d'ici oublient encore que nous sommes en république Française et non dans un pays indépendant ou une micro nation dépendante nommé Bassin Decazeville-Aubin, ils s'expliqueront avec la préfecture de RODEZ qui cette dernière s'expliquera avec la Préfecture de Paris, sans oublier celle de Bobigny (93). Cette nouvelle structure devrait démarrer le 1^{er} Mai. Notre société actuelle, devrait être mise en sommeil avant le 1^{er} Mai si possible. Nous supplierons (et c'est bien le mot) le Greffe de Tribunal de Commerce de Rodez de la supprimer, puisque nous n'avons ni activité et ni comptabilité. Ce plan a été accepté par le conseil général dans le cadre de notre RSA activité.

Ici la motivation, l'innovation, vouloir travailler honnêtement, vouloir créer de l'activité, vouloir créer des stages, puis des cdd, puis peut-être par la suite des CDI est un crime quand vous n'êtes pas dans les petits papiers de tout le monde. Nous avons même un Casino de Jeu qui fait maintenant du café et des banquets gratuits, comment le peu de tpe qui ont réussi à résister à Intermarché vont pouvoir s'en sortir ? Payer des taxes locales pour faire de la pub et sortir le tapis rouge à votre concurrent qui finira certainement comme tant d'autres casinos à engraisser les paradis fiscaux...

Je ne serais pas Marié et de plus avec une femme qui se bat contre la mort, je retournerais vivre dehors tout compte fait je n'y étais pas si mal, on me détestait car j'étais pauvre, là on me déteste uniquement car pas natif du bassin et surtout trop droit.. Je veux travailler pour sauver des administrations, des écoles..., mais certainement pas pour cacher les problèmes derrière un décors de rêves à coups de millions. On parle même de peindre des vitrines (source La Dépêche) pour faire croire aux touristes et curistes que les boutiques sont occupées par des sociétés (comme déjà fait à Villefranche)...

Je vous prie de croire, Madame Monsieur, en mes salutations distinguées.

Woszenski Yannick



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 juin 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	En cours d'attribution
<i>Date d'immatriculation</i>	14/06/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	WWW.CATSEYE.FR
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à capital variable
<i>Capital social</i>	20,00 Euros
<i>Capital variable (minimum)</i>	20,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	12 Rue ANSELME 93400 Saint-Ouen
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	OCP Business Center
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	792 514 176 R.C.S. Paris
<i>Activités principales</i>	E-commerce, import, export de mangas, high tech, informatique
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 14/06/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	WOSZENSKI Yannick
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/09/1974 à Paris 12ème (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	23 Rue Anatole France 12110 Cransac

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	HAYS Patricia
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/08/1971 à Ploërmel (56)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	23 Rue Anatole France 12110 Cransac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	12 Rue ANSELME 93400 Saint-Ouen
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	E-commerce, import, export de mangas, high tech, informatique
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/07/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

DECAZEVILLE COMMUNAUTE

FONTVERGNES

12300 DECAZEVILLE

Tél : 05.65.43.90.90

releve.eau@decazeville-communaute.fr

Facture

N° 2017-010-009633

Le 19/06/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 17/07/2017

M. WOSZENSKI YANNICK

23 RUE ANATOLE FRANCE

12110 CRANSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : N401853

Période facturée : du 15/12/2016 au 10/06/2017

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
09-158348	340	340	0	13/04/2017

23 RUE ANATOLE FRANCE

12110 CRANSAC

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Location entretien	6	4.17000	25.02	5.50

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
25.02	Eau	1	25.02	5.50	1.38
Total TVA :					1.38

NET A PAYER : 26.40 euros

*Le prix de revient par litre ne peut pas
être calculé sur cette facture.*

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

PAYABLE A L'ECHEANCE A :
TRESORERIE DE DECAZEVILLE 58 RUE CAYRADE DECAZEVILLE
BDFEFRPPCCT
FR13 3000 1006 99E1 2300 0000 051

N401853	Coll 400
WOSZENSKI YANNICK	348
CRANSAC Eau 1er Sem 2017	Clé1 8
Numéro 2017-010-009633	Clé2 U
Echéance 17/07/2017	
NET A PAYER 26.40	euros

DECAZEVILLE COMMUNAUTE

Fontvergnès

12300 DECAZEVILLE

Tél : 05.65.43.90.90

releve.eau@decazeville-communaute.fr

Facture

N° 2017-011-010622

Le 21/06/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 31/07/2017

M. WOSZENSKI YANNICK

23 RUE ANATOLE FRANCE

12110 CRANSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : N401853**Période facturée :** du 15/12/2016 au 10/06/2017

					23 RUE ANATOLE FRANCE
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
09-158348	340	340	0	13/04/2017	12110 CRANSAC

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
ASSAINISSEMENT PART FIXE	6	4.11700	24.70	10.00

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
24.70	Assainissement	2	24.70	10.00	2.47
Total TVA :					2.47

NET A PAYER : 27.17 euros

*Le prix de revient par litre ne peut pas
être calculé sur cette facture.*

Renseignements concernant la facturation : Tél 05.65.43.90.90

Renseignements techniques, demandes de rendez-vous : Tél 05.65.43.90.90

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

ADRESSE DE PAIEMENT
TRESOR PUBLIC
58 RUE CAYRADE
12300 DECAZEVILLE

REFERENCES

N401853	Coll 348
WOSZENSKI YANNICK	348
CRANSAC Ass 1er Sem 2017	Clé1 0
Numéro 2017-011-010622	Clé2 A
Echéance 31/07/2017	
NET A PAYER 27.17	euros

20/10/2017
9h30

DECAZEVILLE COMMUNAUTE

FONTVERGNES

12300 DECAZEVILLE

Tél : 05.65.43.90.90

releve.eau@decazeville-communaute.fr

Facture

N° 2017-031-022170

Le 23/11/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 18/12/2017

M. WOSZENSKI YANNICK

23 RUE ANATOLE FRANCE

12110 CRANSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : N401853

Période facturée : du 11/06/2017 au 16/11/2017

					23 RUE ANATOLE FRANCE
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé	
09-158348	340	340	0		12110 CRANSAC

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Location entretien	6	4.17000	25.02	5.50

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
25.02	Eau	1	25.02	5.50	1.38
Total TVA :					1.38

NET A PAYER : 26.40 euros

*Le prix de revient par litre ne peut pas
être calculé sur cette facture.*

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

PAYABLE A L'ECHEANCE A :
TRESORERIE DE DECAZEVILLE 58 RUE CAYRADE DECAZEVILLE
BDFEFRPPCCT
FR13 3000 1006 99E1 2300 0000 051

N401853	Coll 400
WOSZENSKI YANNICK	348
CRANSAC Eau 2èm Sem 2017	Clé1 9
Numéro 2017-031-022170	Clé2 C
Echéance 18/12/2017	
NET A PAYER 26.40	euros

DECAZEVILLE COMMUNAUTE

Fontvergnès

12300 DECAZEVILLE

Tél : 05.65.43.90.90

releve.eau@decazeville-communaute.fr

Facture

N° 2017-032-023164

Le 28/11/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 10/01/2018

M. WOSZENSKI YANNICK

23 RUE ANATOLE FRANCE

12110 CRANSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : N401853**Période facturée :** du 11/06/2017 au 16/11/2017

					23 RUE ANATOLE FRANCE				
Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé					
09-158348	340	340	0		12110 CRANSAC				
Désignation					Base	Taux	Montant HT	TVA	
ASSAINISSEMENT PART FIXE					6	4.11700	24.70	10.00	
TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA		NET A PAYER :		
24.70	Assainissement	2	24.70	10.00	2.47		27.17 euros		
Total TVA :					2.47		Le prix de revient par litre ne peut pas		

Renseignements concernant la facturation : Tél 05.65.43.90.90

Renseignements techniques, demandes de rendez-vous : Tél 05.65.43.90.90

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

ADRESSE DE PAIEMENT
TRESOR PUBLIC
58 RUE CAYRADE
12300 DECAZEVILLE

N401853 Coll 348
WOSZENSKI YANNICK 348
CRANSAC Ass 2ème Sem 2017
Numéro 2017-032-023164 Clé1 1
Echéance 10/01/2018 Clé2 N
NET A PAYER 27.17 euros



Meilleurs vœux

*“Ils ne savaient pas que c’était impossible,
alors ils l’ont fait”*

- Mark Twain -

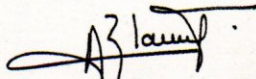
20 8

Invitation aux vœux

Anne Blanc,
Députée de la 2^e circonscription de l'Aveyron



*Tous mes vœux les plus sincères pour vous et
ceux qui vous sont chers en cette nouvelle
année. Vœux d'espérance pour le monde, de
réussite pour la France, et de santé et bonheur
pour votre famille.*

Avec toute mon amitié,




Jeudi 18 janvier 2018 à 18h30

Salle des Fêtes
Chemin des 13 Pierres
Villefranche-de-Rouergue

Merci de confirmer votre présence **avant le 12 janvier 2017**
au 05.65.67.82.85 ou par mail à anne.blanc@assemblee-nationale.fr

Pour me suivre :

 facebook.com/AnneBlancOfficiel
 [@AnneBlanc_12](https://twitter.com/AnneBlanc_12)



N° de gestion 2017B05745

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 février 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	830 273 256 R.C.S. Bobigny
Date d'immatriculation	14/06/2017
Dénomination ou raison sociale	WWW.CATSEYE.FR
Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Capital social	20,00 Euros
Capital variable (minimum)	20,00 Euros
Adresse du siège	12 Rue ANSELME 93400 Saint-Ouen
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	OCP Business Center
Immatriculation au RCS, numéro	792 514 176 R.C.S. Paris
Activités principales	E-commerce, import, export de mangas, high tech, informatique
Durée de la personne morale	Jusqu'au 14/06/2116
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	WOSZENSKI Yannick
Date et lieu de naissance	Le 08/09/1974 à Paris 12ème (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	23 Rue Anatole France 12110 Cransac

Directeur général

Nom, prénoms	HAYS Patricia
Date et lieu de naissance	Le 03/08/1971 à Ploërmel (56)
Nationalité	Française
Domicile personnel	23 Rue Anatole France 12110 Cransac

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	12 Rue ANSELME 93400 Saint-Ouen
Activité(s) exercée(s)	E-commerce, import, export de mangas, high tech, informatique
Date de commencement d'activité	10/07/2017
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

WOSZENSKI Yannick
23, avenue Anatole France
12110 Cransac
☎ : 06.01.23.57.54 \ Contact@CatsEye.Fr

Monsieur **THUMIN** Patrick
Rue de l'ancienne Poste
04510 Mallemoisson
AR N° 1 A 149 691 8913 3

Cransac, le 13 Mars 2018.

Objet : Préavis de Départ pour le logement UNIQUEMENT.

Monsieur Thumin,

Je viens vers vous afin de vous signifier mon départ de votre logement à compter du **19 Mars 2018**. Le logement étant déclaré insalubre par la **DDT** et l'**ARS**, le préavis de départ est superflu. Mais je souhaitais donc porter votre attention que mon assurance personnelle s'arrêtant à cette date, votre assurance devra prendre la suite ... **Il existe une condition suspensive à mon départ**, la moindre intervention de quelque nature que se soit de la Mairie et surtout de leur adjoint Monsieur **MANZARI** Michel Victor (jamais bienveillant et toujours méprisant) ; cette lettre serait frappée de nullité. **Dans quelques jours, le bail serait donc reconduit de manière tacite pour 3 ans ...**

Aujourd'hui et à ma demande, ma société SARL www.TheCatsEye.Info (RCS Rodez 804 763 910) vient de passer au **Tribunal pour Liquidation Judiciaire** (avec moins de 400° de dette). Sa liquidation aura pris moins de 3 jours tellement ; nos conditions de vie ; le nombre de persécutions que nous avons dû subir (*insultes, menaces de mort, vandalisme, abus d'Autorité, parjure, violation de domicile personnel avec effractions ...*) ; et surtout notre société de Haute Technologie entièrement subventionnée par les Hauts de Seine et a fort potentiel d'innovations et de création d'emplois devant tant de haine, ont choqué Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, le Tribunal et Monsieur le Procureur de la République. **Nous ne sommes pas venus en Aveyron pour nous faire tuer mais pour Aider Cransac et surtout pas pour engraisser un casino de jeu ...**

C'est dans ces conditions, que je veux vous rappeler que cela n'éteint pas le bail que j'ai pour la boutique, donc ma décision a ce sujet sera prise le mois prochain.

Veuillez Croire, Monsieur Thumin, en mes salutations distinguées.

Monsieur **Woszenski Yannick**

**Copies pour demande
de protection et
assurer notre sécurité
et celle de notre
boutique.**

**Copies à conserver
pour simple
informations dans le
cas présent.**

Merci

Monsieur le Procureur de la République (Lettre Suivie 1K 019 598 5560 4).
Madame Le Préfet de Police (Lettre Suivie 1K 019 598 5550 5).
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Rodez
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Decazeville
Monsieur le Commandant de Police de Decazeville
ARS
DDT
Trésor 12 (Decazeville) par Email
Trésor 93 (Saint Ouen) par Email
Maître Aoust Avocat pour mon affaire contre le RSI.
Huissiers RSI Decazeville
Conseil Général Madame Pons Sandra (Assistante Social).
Association OCT'EHA
Monsieur le Maire de Cransac (Lettre Suivie 1K 019 598 5558 1)

« Nous ne voulons pas la guerre, mais nous ne voulons pas non plus la paix à n'importe quel prix »
Franklin Delano Roosevelt.

Monsieur Yannick WOSZENSKI

President Start-Up S.A.S www.CatsEye.Fr

Innové pour sauver des vies.

Président Association www.OnMeurt.com

Ne plus mourir dehors.

➤ **Par Sécurité**

Poste Restante

Place Foch

12.000 Rodez

☎ : 06.01.23.57.54

✉ : Contact@CatsEye.Fr

➤ **Anciennement**

Président Association www.anciensfrancs.net

Anciens et Nouveaux Francs vers l'Euro

F.F.S.A.

Habileté Confidentiel-Défense

➤ **Diplômé par BULL S.A.**

Développeur Software, Web et Applications

Assembleur Hardware

Infographiste

« Le monde n'appartient à personne, il est réservé à ceux qui
l'Aiment et le Protègent, nous ne perdrons donc jamais »

Saori Kido

Mairie de Cransac

Monsieur le Maire

(Merci de remettre en mains-proprié)

Place Jean Jaurès

12110 Cransac

Copie Email : cransac@wanadoo.fr

Lettre Suivie : 1K 019 598 5552 9

Rodez le : 12 AVRIL 2018

Monsieur le Maire,

En date **10 Avril 2018**, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), c'est réuni en Préfecture de l'Aveyron ...

Lors de mon intervention sur le manque d'intervention et de prévention sur la sécurité et l'insalubrité de l'immeuble, par le propriétaire, par de votre équipe, ainsi de par l'ancienne Municipalité, il a bien été précisé que je possède encore un bail pour ma boutique (23, avenue Anatole France). Ce bail court jusqu'au **1er Janvier 2020** ...

Il est évident que ma Boutique est parfaitement assurée et les cotisations à jour jusqu'au **31 Décembre 2018** ...

Comme à l'accoutumé, Monsieur **Patrick THUMIN** c'est fait remarquer par son absence, comme lors de la convocation de l'**ARS** chez moi pour la contre visite, ainsi comme lors de la première visite de l'**ARS** et la **DDT** également à mon ancien domicile. Monsieur **Patrick THUMIN**, n'a pas souhaité à 3 reprises consécutives s'expliquer, où à respecter quelconque contradictoire ...

Je ne peux que vous conseiller de demander à votre adjoint (Monsieur **MANZARI** Michel Victor) d'arrêter de me diffamer comme depuis plusieurs mois en disant que si le propriétaire ne peut ni vendre, ni rénover son immeuble c'est de ma faute, il est évident qu'il ne s'en lave les mains de ses logements ...

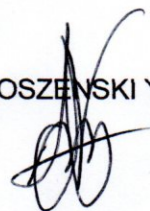
Je demande à nouveau à chaque destinataire de protéger ma boutique, mes affaires, ma Femme et moi-même de toutes nouvelles menaces de mort et violation de domicile ...

Veillez croire, Monsieur le Maire, en mes salutations distinguées

Copies

- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Decazeville
- Monsieur le Commandant de Police de Decazeville
- ARS
- DDT
- Madame PONS Assistante Sociale

WOSZENSKI Yannick



Monsieur Yannick **WOSZENSKI**
Madame Patricia **HAYS**
15, rue des Palombes
12850 **ONET LE CHATEAU**
☎ : 06.01.23.57.54

TRIBUNAL DES AFFAIRES SOCIALE
DE L'AVEYRON
MONSIEUR LE PRESIDENT
34, Rue Raynal
12000 **RODEZ**

RODEZ : le 14 Mai 2018

AR : 1A 147 507 5039 9
Objet : Demande de Report

Monsieur le **PRESIDENT** du TASS.

Nous, Madame Patricia **HAYS** et moi-même Monsieur Yannick **WOSZENSKI**, sollicitons un Report d'Audience du **17 MAI 2018**. Pour plusieurs raisons.

- **Nous n'avons aucun Conseil pour nous défendre.**

Maître **AOUST** (ancien Bâtonnier) a fait un excellent travail pour les deux premières contraintes donc le début de l'Affaire, séance reportée le **15 SEPTEMBRE 2018**.

Mais il ne faut pas abuser, il faut voir où nous sommes au niveau des aides juridictionnelle pour avoir à nouveau sa protection pour la suite ...

- Nous sommes en plein déménagement

Nous sommes arrivés sur **RODEZ**, il y a moins de deux mois grâce aux Aides Cumulée de :

- **Monsieur l'Ancien Procureur de la République** qui nous a sauvé de menaces de Mort par certains Habitants de **Cransac**.
- **Monsieur le Nouveau Procureur et Monsieur le Président du Tribunal de Commerce** sans oublier **son Greffe** qui a il y a presque deux mois placés à ma demande, ma SARL en liquidation judiciaire pour **350 EUROS** de dettes.
Merci également à **Maître AUSSEL** en tant que liquidateur de s'occuper de tout.
- La **Commission CODERST**, **L'ARS**, la **DDT**, **Madame PONS (AS)**, l'**Association OCTEHA**, la **CAF** qui nous ont sauvé d'un Immeuble en train de s'écrouler, sans eau, sans chauffage, sans aucune intervention de la **Mairie** et du **Propriétaire** pour nous protéger, pour un quelconque respect de la loi ...
- **Madame PONS (AS)** de nous avoir protégé, quand la **Mairie** à procéder une violation de Domicile avec par effraction et expulsion illégale, par la **Police de Decazeville**. Comment on peut dire que je n'avais pas de bail, alors que j'avais un commerce, alors que j'étais depuis 2011 à Cransac ?
Il y a donc par la Mairie de Cransac, Parjure et Manipulation contre la **Police de Decazeville**.
- Le vol de mon compteur d'eau à Cransac par la **Communauté des Communes** (tout en continuant à facturer) avec l'Aide de la **Mairie de Cransac**.
- Monsieur **BUGAREL**, la **fondation de la Seconde Chance** (Haut de Seine), la **Police de Decazeville** avec **Monsieur COLLE** (muté à Rodez), Monsieur **l'Ancien Préfet**, Monsieur **l'ancien Procureur** d'avoir validé notre projet, malheureusement nous n'aurions pas eu affaire à un vandalisme de notre boutique sans aucune réaction de la **Mairie**.
- Si la **Mairie avec l'ancien ou le nouveau Maire** avait décidé de faire nos papiers (conformément à la loi de la République Française et en totale opposition du sectarisme du

communautarisme du Bassin contre le reste du monde) pour mettre notre boutique en conformité (HACCP) alors que nous avons les subventions.

- Nous voulions remercier l'**URSAFF** de nous avoir protégé par deux fois à **BOURRAN** contre le **RSI** en refaisant leurs papiers ...
- Aujourd'hui même, ma Femme passe en Chimio pour son Cancer qu'on ne fait que retardé, avoir une convocation moins de 3 jours après, cela va être juste impossible. Et même si nous avons Maître **AOUST**, on ne pourrait pas tout gérer en pleine séance.
- Nous voudrions à nouveau remercier tout le monde, y compris **Madame le PREFET** et **Madame MAGNIETTE** (AS) pour que dans moins d'un mois, nous allons **LEGALEMENT** riposter et donc prouver à tout le monde avec documents officiels à l'appui, notre bonne fois et qu'on ne nous a pas laisser la moindre chance de démarrer l'activité de notre société.

Si nous avons la chance après avoir des anciens de l'**URSAFF** contre nous et non des anciens du **RSI**, on trouvera facilement un accord ... Sinon on a certainement déjà perdu avec **Conseil ou Pas**, même avec votre **juste jugement**, on va être harcelé et endetté à vie d'avoir traversé le pays pour aider votre département ... Puisque l'**URSAFF** avait accepté un échéancier, non appliqué par le **RSI**.

Dans ce malheur nous avons de la chance d'avoir les **Huissiers du RSI** de Decazeville, auquel nous leur n'avons rien caché qui ont toujours été respectueux avec nous.

Monsieur le Président, s'il vous plaît, laissez-nous, la chance de prouver notre bonne foi, laissez-nous le temps de nous préparer et de nous faire appliquer la justice contre nos bourreaux et peut-être trouver une personne compréhensive dans leur nouvelle structure pour revoir notre dossier, faire tomber les pénalités, les majorations et que maintenant nous avons l'APL et le FSL, avoir un échéancier sur **3 ans** pour l'intégralité de l'Affaire. Les modalités seront à voir entre eux, **Maître AOUST** quand j'aurais la certitude que l'aide Juridictionnel aura fait on œuvre

Soyez assurez, Monsieur le Président du TASS, de notre profond respect.

Monsieur Yannick WOSZENSKI

Madame Patricia HAYS

Copies

- Madame Le Préfet
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Rodez
- Commission CODERST (Préfecture Rodez)
- Madame l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de DECAZEVILLE
- Maître AOUST
- Maître AUSSEL (Liquidateur Judiciaire de ma SARL)
- ARS
- DDT
- Greffe du Tribunal du Commerce de Rodez
- La CAF
- Monsieur le Délégué Général de la Fondation de la Seconde Chance (Puteaux)
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Decazeville
- Monsieur le Commandant de Police de Decazeville
- Madame PONS (AS)
- Monsieur BUGAREL
- Madame BIBAL (Association OCTEHA)
- Madame MAGNIETTE (AS)
- Huissiers du RSI (Decazeville)
- URSAFF (**AR 1A 147 507 5031 3** - Plus copie dans leur boîte aux lettres de Bourran)

Jean-Marie Bugard

06 27 71 36 89

207, Avenue Pierre Semard - 46000 Cahors
Tél. 05 65 23 94 76 / Fax. 05 65 30 07 75

37, Rue Caviale - 46100 Figeac
Tél. 05 65 34 78 94 / Fax. 05 65 34 76 58

www.espacegestion46.com


LE GROUPE LA POSTE

Albert Vinas
Délégué aux Relations Territoriales
pour le Cantal

GROUPE LA POSTE
BP 30061
10, RUE SALVADOR ALLENDE
15014 AURILLAC CEDEX
Tél. : +33 (0)4 71 46 89 28 - Fax : +33 (0)4 71 46 89 37
Mobile : +33 (0)6 84 26 76 47 - albert.vinas@laposte.fr

Lionel BONNEFOUS
Responsable Pôle Entreprendre
Direction Entreprise

 **CCI AVEYRON**



web

T. 05 65 77 77 76 - M. 06 45 63 21 53 - F. 05 65 77 77 89
Siège : 17, rue Aristide Briand - BP 3349 - 12033 RODEZ Cedex 9
Délégation : 38, boulevard de l'Ayrolle - BP 60145 - 12100 MILLAU
l.bonnefous@aveyron.cci.fr www.aveyron.cci.fr



 **Sandra ARELLANO**
Agent de Développement local

Portable 06 83 65 15 34

Chrysalis, pépinière d'entreprises
Z.I. du Combal - 12300 DECAZEVILLE
Tél. 05 65 43 63 63 - Fax 05 65 43 63 64
e-mail : s.arellano.cda@orange.fr

Monsieur Yannick WOSZENSKI

Poste Restante

Place Foch - 12.000 Rodez

☎ : 06.01.23.57.54

✉ : Contact@CatsEye.FrDéveloppeur Software, Web et Applications
Assembleur Hardware & Infographiste➤ **Actuellement****Président Start-Up S.A.S** www.CatsEye.Fr

Innové pour sauver des vies.

Président Association www.OnMeurt.com

Combattre l'Injustice et la Pauvreté

Etudiant en Japonais➤ **Anciennement****Président Association** www.anciensfrancs.net

Anciens et Nouveaux Francs vers l'Euro

F.F.S.A.

Habileté Confidentiel-Défense

« Je promets de protéger les innocents et les opprimés sans haine, ni violence, d'avancer toujours avancer, quoi qu'il m'en coûte, quels que soient mes souffrances et mes rêves, de ne jamais reculer, de ne rien céder, de ne rien concéder, pour devenir leur bouclier et ceci jusqu'à ma destruction totale ».

[Paris 2002]

**MONSIEUR LE PROCUREUR
DE LA REPUBLIQUE**

Palais de Justice

12000 RODEZ**LETTRE : DEPOSEE****RODEZ LE : 18 JANVIER 2018****OBJET : AUDITION**

Maë

Monsieur le Procureur

En date du **16 mai 2018** vers **17h00**, la **Police de Decazeville**, m'a appelé sur mon portable pour me signaler que vous souhaiteriez que je sois entendu pour tout ce que ma Femme et moi nous avons dû subir à **Cransac** ...

Lors de notre brève rencontre le **18 mars 2018**, lors de la liquidation judiciaire de ma SARL pour moins de **350,00 €** de dette (où vous avez eu la gentillesse de ne faire aucune opposition), dans mon explication de la raison de cette démarche, vous avez pu avoir un bref aperçu. Dans toutes les copies de lettres que je vous ai adressé, vous avez pu constater que notre affaire est grave et sérieuse, comme l'avait déjà compris votre prédécesseur quand il a envoyé la Police de **Decazeville** nous protéger de menaces de mort ...

Monsieur le Procureur, il est évident, que je suis à votre entière disposition, au jour, heure, lieu et représentant de votre convenance. Toutefois, je sollicite un délai de **3 semaines**, donc temps bien supérieur pour changer de compétence territoriale entre **Decazeville** et **Rodez**.

Monsieur le Procureur, beaucoup de personnes (comme stipulé dans la lettre en copie jointe du **14 mai 2018**) sont à l'origine de notre survie et de notre sécurité d'aujourd'hui. L'affaire que j'aurais à vous entretenir est un puzzle complexe d'injustices se déroulant sur plusieurs années. Il y a encore quelques courriers à envoyer pour en comprendre toute la portée, j'ai des documents à retrouver et à aller chercher comme par exemple à **Decazeville** et **Cransac**.

Monsieur le Procureur, plusieurs plaintes seront déposées, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation pour ne pas faire de mal à d'autres innocents. Par exemple une plainte sera déposée auprès de l'**IGPN** (le Maire de Cransac et son Adjoint étant considérés comme des OPJ) mais je ne veux pas que cela retombe sur la **Police de Decazeville** manipulée et vers laquelle ils se sont parjurés. J'arriverai même à prouver que certaines choses pourraient avoir été préméditées et faites à une période bien précise pour que le **Commandant de Police** et le **Commandant de Gendarmerie** ne puissent intervenir. Sans oublier un propriétaire dangereux, qui a comme unique carte de Défense, l'absence ...

Mes lettres arrivent au compte-gouttes sur votre bureau car beaucoup de personnes m'aident à me libérer de mes chaînes

- Grace à **Monsieur le Président du Tribunal de Commerce** et **Maître AUSSEUL** ma TPE de Cransac va s'éteindre.
- Grace à un travail avec **Maître Aoust** (ancien Bâtonnier), nos 8 contraintes du RSI sont reportées le **28 Septembre 2018**. Enfin la fin temporaire d'un tir de barrage contre nous du **RSI**, où même l'**URSAFF** nous a défendus par deux fois contre eux.

- Grace à Madame **MAGNIETTE** et Madame **BIBAL** sans oublier Madame **PONS**, nous arrivons à retrouver une vie qui peut paraître normal à tout le monde, avoir un logement avec de l'eau, du chauffage et sans risquer notre vie à l'intérieur et l'extérieur. Cela me permet d'avoir un confort pour que je prépare notre défense et répliquer, pour que tout le travail de toutes ces personnes, sans oublier de la **DDT**, de l'**ARS**, de la **Commission CODERST** ne soit pas en vain, pour que cela n'arrive plus jamais à personne.
- Tout en prenant soin de ma Femme qui se bat contre un Cancer du Sein métastaté la rendant totalement dépendante de moi.

Monsieur le Procureur, le Général d'Armée US, Georges Patton disait qu'il faut avancer, toujours avancer, sinon on commence par s'enliser et après on finit par s'embourber.

J'ai jusqu'au **23 mai 2018**, pour recréer un site internet de fusion entre ma SAS que j'ai recrée à coté de Paris et mon Association au même endroit. Car le but est de créer un lieu de très haute technologie orienté manga, qui le jour gagnerait de l'argent par notre société, mais qui la nuit avec 74% de ses bénéfices financerait mon association pour protéger en priorité femmes et enfants de la rue, de la violence et de la pauvreté.

Et puisque tout le monde semble s'en foutre de la loi de **2005** de l'accessibilité handicapé et de respecter le droit français, je dois déposer un business plan pour un concours national pour des subventions pour une nouvelle boutique avant le **30 mai 2018**.

A quoi cela servirait de sortir du communautarisme du bassin de **Decazeville** si on ne pouvait plus rien offrir à l'**Aveyron** ?

Monsieur le Procureur, il me faut également les moyens, mentaux, financiers et physique pour tout vous prouver. Il me reste exactement à l'instant où je vous écris ce courrier **43,91 €** pour tenir jusqu'au **06 Juin 2018**.

Si nous voulons gagner contre des personnes aussi puissantes, il faut une guerre éclair partout en simultanée, tout en respectant mes promesses envers toutes les personnes qui nous ont aidé et tenant mes engagements pour le RSA ACTIVITE ...

TOUT CELA COUTE TRES CHER EN ARGENT, EN ENERGIE ET DETERMINATION.

Il est évident qu'il faut attendre cette dernière date pour mon déplacement sur le bassin pour récupérer des documents que le **Commissariat de Rodez** aura besoin, vu comment ils vont se demander s'il est possible de nos jours de traiter des gens comme nous l'avons été pendant 7 ans ? Surtout des personnes qui sont venu de Paris pour les aider avec des subventions. D'ailleurs Monsieur **COLLE** muté chez eux à Rodez, pourra confirmer cela.

Je suis qu'un archer avec une seule flèche, je n'ai pas le droit de me tromper. Alors je vous demande **ces trois semaines** et je m'engage auprès de vous et de tous les destinataires de ce courrier de vous porter à votre secrétaire, ou de vous poster en AR le **08 Juin 2018** au maximum, un dossier complet sur l'ensemble de l'Affaire.

Soyez assuré, Monsieur le Procureur, de mon profond Respect

Pièce Jointe :

Copie du Courrier envoyé à **Madame** (et non Monsieur) le **Président** du TASS le 14 mai 2018.

Copies :

- Mêmes destinataires que le Courrier du **14 mai 2018**.
- Monsieur le Commandant de Police de Rodez.

Monsieur **Yannick WOSZENKI**

« Le monde n'appartient à personne, il est réservé à ceux qui l'Aiment et le Protègent.
Nous ne perdrons donc jamais » **Saori Kido**.